

Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

Ville de ROYAN

Réunion du 27 Janvier 1961

OBJET :

Demande de Mme
CONSTANTIN

61.016

le vingt sept Janvier mil neuf cent soixante et un
à 20 h 30, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni, en séance ordi-
naire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la prési-
dence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le
21 Janvier 1961.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEBEUF, BRENUSSAU,
LANOUE, MOUCHOT, POUGET, LANUSSE, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND
LAMOUCHE, FLAHAUT, ETCHEBER, MASSE, FONTANILLE, BERLAND, REIX,
Melle FOUCHE, GACHET, BUJARD, GALLAND

Représentés : M. MENANT par M. BISCAYE
M. BETOUS, par M. BUJARD

Les Conseillers présents formant la majorité des membres
en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 15 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris
dans le sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mme CONSTANTIN, née CHAMBOULAN, donne 8 heures par semaine de
leçons d'éducation musicale au cours primaire de la Ville. Elle est en
fonctions depuis 1 an et son salaire horaire est de 5 NF, alors que le ta-
rif appliqué est de 7 NF.

La Commission Scolaire, le 25 Janv. 1961, a proposé au Conseil
Municipal de porter cette rémunération horaire à 7 NF.

Le Conseil Municipal

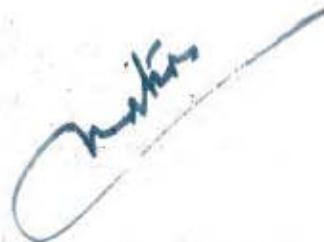
- Vu la demande présentée par Mme CONSTANTIN
- Vu l'avis favorable de la Commission Scolaire du 25 Janv. 1961

décide

- de fixer à 7 NF, à compter du 1er Janvier 1961, le taux horaire de la
rémunération allouée à Mme CONSTANTIN, née CHAMBOULAN, pour ses cours
d'éducation musicale dans les écoles primaires de Royan, soit au total
8 h par semaine.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdit
Est signé en registre M.M. les membres présents

POUR EXTRAIT CORPORÉE
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



APPROUVE

ROCHEFORT S/MER le 2 Février 1961
LE SOUS PREFET
signé: L.VOCHEL

Pour copie conforme
Mairie de Royan, le 13 février 1961

Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,


M. MATRAS